

INTERESSEMENT

INSTITUT 4.10

Commission Nationale de suivi du 11 avril 2023

RESULTATS DE L'EXERCICE 2022

1. La masse d'intéressement 2022

Pour l'année 2022, le montant de la masse salariale de l'institut, hors charges patronales, s'élève à 9 762 099 euros, ce qui correspond à une baisse de 2,98 % par rapport à l'année 2021.

Le nombre de salariés de l'institut (équivalent temps plein) éligibles à l'intéressement s'établit à 226 ce qui représente une hausse de 2,54% par rapport à 2021. Le montant maximal de la prime d'intéressement par ETP, établi à partir de la masse globale d'intéressement, se décompose comme suit :

	Exercice 2022
Prime individuelle maximale par ETP	1079€
Part nationale maximale	431€
Part locale maximale	648€

2. Mesure de la performance : l'atteinte des objectifs 2022 et les primes correspondantes

La mesure de la performance prévue dans l'annexe technique 2022 s'effectue au travers d'une part nationale calculée sur la moyenne de la performance institutionnelle et d'une part locale comprenant 14 indicateurs liés à la performance économique et sociale de l'institut et au niveau de satisfaction des utilisateurs.

2.1 *La performance institutionnelle : part nationale d'intéressement*

Le coefficient de performance de la part nationale est égal à la moyenne pondérée par les effectifs des coefficients de performance des parts nationales de branche

Part nationale (40%)
Moyenne pondérée par les effectifs des coefficients de performance des parts nationales de branche.

En 2022, le coefficient de performance nationale est de 89.68%. La part nationale de la prime individuelle par ETP s'élève donc à 387.37€.

2.2 *La performance de l'Institut 4.10 : part locale d'intéressement*

Part locale (60%)						
N°	Indicateur	Cible 2022	Seuil de Déclenchement 2022	Résultat 2022	Coefficient d'atteinte de l'objectif	Pondération 2022
Qualité de service – Niveau de satisfaction des utilisateurs (30%)						
1	Note de satisfaction attribuée par les caisses nationales mesurant la qualité de service	7,9	7	7.65	82%	8%
2	Note de satisfaction attribuée par les organismes mesurant la qualité de l'offre de service de l'Institut	7,9	7	6.24	0%	7%
3	Note de satisfaction attribuée par les organismes mesurant la qualité de la gestion administrative	7,9	7	6.62	0%	7%
4	Note de satisfaction attribuée par l'évaluation des stagiaires sur l'ensemble de l'offre	8,2	7	8,4	100%	8%
Performance économique et sociale (50%)						
5	Evolution du montant des charges de structure	23 606k€	24 506k€	20 421k€	100%	15%
6	Evolution du taux des charges d'activité rapportées au montant des recettes de formation	32%	34%	31%	100%	15%
7	Chiffre d'affaires de l'offre complémentaire et spécifique	1,3M€	1M€	1 453 161 €	100%	6%
8	Respect de la date de transmission de la synthèse financière	31-mai	-	29/04/2022	100%	4%
9	Atteinte de l'Index égalité homme/femme	94/100	75/100	96/100	100%	5%
10	Transmission mensuelle du tableau de bord de production à l'Ucanss le 15 du mois	100%	90%	100%	100%	5%
Qualité de l'offre et relation client (20%)						
11	Taux de bilans pédagogiques envoyés sur l'ensemble des dispositifs de l'offre nationale au 28 février N+1	100%	-	100%	100%	5%
12	Taux de traitement des réclamations clients dans un délai de 8 jours	95%	85%	100%	100%	4%
13	Nombre de dispositifs nationaux conçus ou fait l'objet d'une réingénierie au cours de l'exercice pour y inclure de la FOAD	15	7	17	100%	7%
14	Taux d'organismes ayant bénéficié d'un contact CRC	90%	80%	62%	0%	4%

En 2022, le coefficient de performance de l'institut est de 80.56%. La part locale de la prime individuelle par ETP s'élève donc à 521.97 €.

2.3 Montants des primes d'intéressement par ETP au titre de l'année 2022

Part nationale		Part locale		Montant total de la prime par ETP
Coefficient de performance	Montant de la prime	Coefficient de performance	Montant de la prime	
89.68%	387.37€	80.56%	521.97€	909.35€